



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)  
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-413 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -  
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE  
DES TRANSPORTS**

***Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND***

Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération du conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo ».

En tant que telle, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la Régie est administrée, sous l'autorité de Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo et du Conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et un directeur.

A la suite de la mise à jour des statuts de la Régie des transports, la régie est dotée d'un conseil d'exploitation composé de cinq conseillers Communautaires. Il peut être élargi par l'intégration à un intervenant à titre d'experts, pour être composé au total de cinq à six membres.

Par délibérations du 8 octobre 2020 et du 27 janvier 2022, sa composition est la suivante :

Conseillers communautaires :

- Maxime DURAND
- Frédéric GONDRAND
- Yves RULLIERE

Intervenant à titre d'expert :

- Yvan THIEBAUD (DGA Transports Mobilité de la CAPCA, ancien Directeur des transports du Département de l'Ardèche).

Il convient à ce jour, de procéder à une modification. À la suite de la mise à jour des statuts de la Régie des transports votée le 21 décembre 2023, deux sièges de conseillers sont à pourvoir.

Sauf exception prévue par les textes, seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être désignés représentants de la communauté d'agglomération dans les organismes extérieurs ; un conseiller communautaire suppléant ne saurait être désigné en raison du caractère ponctuel et aléatoire de ses fonctions communautaires.

Monsieur le Président propose donc la candidature Madame **Antoinette SCHERER** et Madame **Martine OLLIVIER** , et demande aux conseillers communautaires titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2221-14 et R. 2221-2 à 8,

**VU** la délibération du conseil communautaire du 11 janvier 2017 créant la régie des transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »

**VU** la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2022 de la mise à jour des statuts de la Régie transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »

**VU** la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2023 de la mise à jour des statuts de la Régie transports dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »

## DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote Ordinaire,

**ÉLIT** Madame Antoinette SCHERER et Madame Martine OLLIVIER comme membre du conseil d'exploitation,

**PRÉCISE** par la suite comme membres du conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo,

Conseillers communautaires :

- Frédéric GONDRAND
- MAXIME DURAND
- Yves RULLIERE
- Antoinette SCHERER
- Martine OLLIVIER

Intervenant à titre d'expert suivant :

- Yvan THIEBAUD (DGA Transports Mobilité de la CAPCA, ancien Directeur des transports du Département de l'Ardèche).

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Davézieux le : 22/12/23  
Publié le : 22/12/23  
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46448-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET